
Avis

Avis

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux
(L.R.Q., c. M-26.1)

Nomination de monsieur Pierre E. Rodrigue à titre de directeur de l'état civil

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre E. Rodrigue à titre de directeur de l'état civil

VU l'article 7.1 de la Loi sur le ministère des Services gouvernementaux (L.R.Q., c. M-26.1), qui prévoit que le ministre des Services gouvernementaux est responsable de la direction de l'état civil et qu'il nomme le directeur de l'état civil;

VU le départ à la retraite de M. Gabriel Pinard, nommé à titre de directeur de l'état civil par le ministre de la Justice, à compter du 6 mars 2006, conformément au paragraphe f.1 de l'article 3 de la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur de l'état civil en remplacement de M. Pinard;

EN CONSÉQUENCE, la ministre des Services gouvernementaux :

NOMME monsieur Pierre E. Rodrigue, cadre juridique à l'emploi de Services Québec, à titre de directeur de l'état civil à compter du 22 septembre 2008.

Québec, le 17 septembre 2008

La ministre des Services gouvernementaux,
MONIQUE JÉRÔME-FORGET

50662